

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 1996

DELIBERATION N° 96/03/41

OBJET : ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE

JMT 3000

*** 67 Rue des Petits Bouts/31 Rue Raymond Poincaré à YERRES**

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Région,

VU la loi des finances de 1983 n° 83.1126 (article 21 modifiant l'article 1042 du Code Général des Impôts),

VU la délibération du 19 octobre 1993 autorisant le Maire à acquérir deux parcelles cadastrées AM 132 et AM 133 situées 31 Rue Raymond Poincaré à YERRES, appartenant à la SCI J.M.T. 3000,

VU la délibération du 5 novembre 1993 autorisant le Maire à signer la promesse de vente et tout acte relatif à la cession d'une partie de la propriété communale sise 67 Rue des Petits Bouts à YERRES,

VU l'aliénation d'un terrain cadastré section AT 526, sis 67 Rue des Petits Bouts à YERRES pour une valeur de 350 000 Francs à la Société JMT 3000, qui en contrepartie cède à la Ville les parcelles AM 132 et AM 133 sises 31 Rue Raymond Poincaré à YERRES pour un montant identique,

VU l'avis des Domaines en date du 19 mars 1996,

CONSIDERANT l'utilité de cet échange pour les deux parties,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'échange entre la Ville et la Société JMT 3000 d'une parcelle de terrain de 430 M² sise 67 Rue des Petits Bouts, cadastrée AT 526 et de deux parcelles de terrain formant une unité foncière de 272 M², cadastrées AM 132 et AM 133 sises 31 Rue Raymond Poincaré à YERRES,

AUTORISE le Maire à signer au nom de la Commune les actes à intervenir,

DIT que les frais notariés seront partagés à parité entre la Ville et la Société J.M.T. 3000 et que le montant est inscrit au budget primitif 1996,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme

Le Maire


Nicolas DUPONT-AIGNAN

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 9-4-96 et de la publication
le 5-4-96
Le Maire,

